





# **EDITO**

Avec PYROLLYWOOD, pour ses 85 ans de spectacles, Pyragric fait son cinéma sur écran géant !!!

Incarnez à tour de rôle Lawrence d'Arabie, James bond, Superman...Chantez sous la pluie, affrontez-vous en duel au soleil, à travers les océans ou dans l'espace... à l'épée ou sabre laser, faites des étincelles !!!

...Et laissez-vous porter par la magie des artifices et du 7e Art.

Voyagez, rêvez, laissez-vous émouvoir grâce aux effets spéciaux incorporés dans notre collection 2020.

En avant-première, rencontrez, échangez avec nos agents régionaux, et découvrez la passion qui les anime.

Et retrouvez nous cet été pour la Vestale d'Argent au Festival d'Art Pyrotechnique de Cannes !!!

Romain Schonfeld Directeur Général



# PYROLLY WOOD









# PYROLLYWOOD







Feux COSMOS® GALAXY® VOIX LACTÉE®

30 mm

Feux
CIEL ÉTOILÉ®
STARY NIGHT®
ASTROLITE®

50 mm

Feux ODYSSÉE® GALACTOR® SUPERFLASH®

75 mm

Feux FRENCH RIVIERA® LA CROISETTE®

100 mm

FEU **COSMOS®** Réf. P162501

FEU **GALAXY®** Réf. P162502

FEU VOIE LACTÉE®

Réf. P162503

projectiles de calibre

**393** projectiles

projectiles de calibre

20 à 30 mm

20 à 30 mm

de calibre 20 à 30 mm

## tableaux

+ 1 annonce + 1 bouquet final de 117 projectiles tableaux

+ 1 annonce + 1 bouquet final de 217 projectiles

tableaux

+ 1 annonce

+ 1 bouquet final de 236 projectiles

+ 18 ans

Distance de sécurité : 40 mètres

> MATÉRIEL DE TIR FOURNI PAR LE DÉPOSITAIRE LOCAL

> FEUX PYRAPLUS : SERVICE - SÉCURITÉ - SPECTACLE

**ANNONCE** 

**TABLEAUX** 



1 poste / 25 proj. Comètes et coups de tonnerre

**ORDRE N°2** P152903 1 poste / 24 proj. Comètes bleu jaune

et or

**ORDRE N°3** P155906 1 poste / 10 proi. Pot à feu, comètes et bombettes scintillant argent + bleu, rose, vert en alternance



P155905 1 poste / 16 proj. Bombettes dalhia bleu et cligno argent, rouge, or, vert en tirs successifs



**ORDRE N°5** P152901 1 poste / 24 proi. Comètes or/argent crépitantes et cliqnotantes



P156402 1 poste / 19 proj. Comètes crépitante à bombettes scintillant multicolore



### **ORDRE N°7** P152905 1 poste / 24 proi. Comètes vertes à changement boule

de neige et clignotant orange



P156406 1 poste / 19 proj. Comètes bleues coco or et bleu



**ORDRE N°9** P152869 1 poste / 30 proi. Comètes or à cocotier or en alternance avec étoiles multicolores et

cocotier argent





Pot à feu traçant argent et rouge clignotant et bombettes kamuro et vert



**ORDRE N°11** P156401

1 poste / 19 proj. Comètes multicolores et bombettes kamuro or





**ORDRE N°12** P156407 1 poste / 19 proj. Comètes saule cligno vert rouge et crépitant



**1 1 1 1 1** 







ORDRE N°13 P155907 1 poste / 10 proj. Pot à feu, comètes et bombettes crépitantes

+ bleu, rose, vert







Bombettes multicolores avec effets sifflants





**ORDRE N°15** 

**Etoiles multicolores** 



**ORDRE N°16** 

Comètes et bombettes assorties

FEU CIEL ÉTOILÉ® Réf. P162504

FEU STARY NIGHT® Réf. P162505

FEU **ASTROLITE®** 

Réf. P162506

366 projectiles de calibre 20 à 50 mm

**44** projectiles de calibre 20 à 50 mm dont 66 bombettes de 50 mm

projectiles de calibre 20 à 50 mm

dont 96 bombestte de 50 mm

dont 24 bombettes de 50 mm

dont 60 bombettes de 50 mm

tableaux + 1 annonce + 1 bouquet final de 141 projectiles

16 tableaux

+ 1 annonce + 1 bouquet final de 141 projectiles dont 24 bombettes de 50 mm tableaux

+ 1 annonce

+ 1 bouquet final de 221 projectiles

dont 36 bombettes de 50 mm

+ 18 ans

Distance de sécurité : 50 mètres

> MATÉRIEL DE TIR FOURNI PAR LE DÉPOSITAIRE LOCAL

> FEUX PYRAPLUS : SERVICE - SÉCURITÉ - SPECTACLE

**x2 x2 x2** x2 **x2 x2** 

**ANNONCE** 

**TABLEAUX** 

**ORDRE N°1** P151212 1 poste / 25 proj.

Comètes et coups Comètes bleu de tonnerre jaune et or

**ORDRE N°2** P152903 1 poste / 24 proi.

**ORDRE N°3** P156834 1 poste / 6 proi **Bombettes** 

pivoine jaune

**ORDRE N°4** P155906

1 poste / 10 proi. Pot à feu, comètes et bombettes scintillant argent + bleu, rose, vert en alternance

**ORDRE N°5** 

P156837 1 poste / 6 proj. **Bombettes** pivoine orange

**ORDRE N°6** P152905 1 poste / 24 proj. Comètes vertes à changement boule de neige et cliquotant orange

**ORDRE N°7** P156831 1 poste / 6 proi **Bombettes** pivoine verte



P156402 1 poste / 19 proj. Comètes crépitante à bombettes scintillant

**ORDRE N°9** P156830 1 poste / 6 proj. **Bombettes** 

pivoine violette

**ORDRE N°10** P156406 1 poste / 19 proi. Comètes bleues

coco or et bleu

**ORDRE N°11** P156835 1 poste / 6 proj. **Bombettes** pivoine bleu

pivoine kamuro

**ORDRE N°12** P156841 1 poste / 6 proi. **Bombettes** 

**ORDRE N°13** P152917 1 poste / 49 proi

**Bombettes roses** 







blanches

**ORDRE N°15** P156836 1 poste / 6 proj. Bombettes pivoine rose

**ORDRE N°16** P156832 1 poste / 6 proj. Bombettes pivoine blanche

**ORDRE N°17** P156407 1 poste / 19 proj. Comètes saule cligno vert rouge et crépitant

**ORDRE N°18** P156409 1 poste / 19 proj. Comètes saule cligno or

**ORDRE N°19** P156838 1 poste / 6 proj. Bombettes pivoine argent

scintillant



Bombettes multicolores avec effets sifflants

x2 x2 x3 **ORDRE N°21** 1 poste / 49 proj. **Etoiles multicolores** 

**2 ORDRE N°22 Bombes coloris** assortis

x2 x2 x2 **ORDRE N°23 Bombes coloris** assortis

**● ■ x2 ORDRE N°24 Bombes coloris** assortis



FEU ODYSSÉE® Ref. P162507

FEU **GALACTOR®** Ref. P162508

FEU **SUPERFLASH®** 

Ref. P162509

projectiles de calibre

20 à 75 mm dont 18 bombes de 50 mm et 40 bombes de 75 mm et 50 bombes de 75 mm

**537** projectiles de calibre 20 à 75 mm

projectiles de calibre 20 à 75 mm dont 33 bombes de 50 mm dont 38 bombes de 50 mm et 65 bombes de 75 mm

13

tableaux

+ 1 annonce + 1 bouquet final de 167 projectiles

dont 15 bombes de 50 mm et 10 bombes de 75 mm

**15** 

tableaux

+ 1 annonce + 1 bouquet final dont 30 bombes de 50 mm dont 35 bombes de 50 mm et 15 bombes de 75 mm

## tableaux

+ 1 annonce

+ 1 bouquet final de 187 projectiles de 202 projectiles

et 25 bombes de 75 mm

C4T2 N1

Distance de sécurité : 75 mètres

> MATÉRIEL DE TIR FOURNI PAR LE DÉPOSITAIRE LOCAL

> FEUX PYRAPLUS : SERVICE - SÉCURITÉ - SPECTACLE

**ANNONCE** 

**ORDRE N°1** P154441 1 poste / 1 proi. Bombe comète argent et marron

d'air titane

**ORDRE N°2** P154441 1 poste / 1 proi. Bombe comète

P154441 1 poste / 1 proj. Bombe comète argent et marron argent et marron d'air titane d'air titane

**ORDRE N°3** 

**ORDRE N°4** 

**TABLEAUX** 

P152903 1 poste / 24 proi Comètes bleu iaune et or

**ORDRE N°5** 

P155906 1 poste / 10 proi. Pot à feu, comètes et bombettes scintillant argent + bleu, rose, vert

en alternance

**ORDRE N°6** 

P155157 1 poste / 5 proi. Bombes jaunes effets variés

**ORDRE N°7** 

P152905 1 poste / 24 proj. Comètes vertes à changement boule de neige et cliqnotant orange

**ORDRE N°8** P155154 1 poste / 5 proj. effets variés

**ORDRE N°9** 

P156401 1 poste / 19 proi. Bombes vertes Comètes multicolores et bombettes



**ORDRE N°10** P155164 1 poste / 5 proj.

Bombes pivoine + tronc coloris assortis



1 poste / 19 proi. Comètes bleues coco or et bleu



Bombes bleues effets variés



1 poste / 49 proi. Bombettes roses



**Bombettes** 

blanches









**ORDRE N°16** P156437

1 poste / 49 proj. Palmes kamuro feuilles mortes coloris assortis **ORDRE N°17** P155165 1 poste / 5 proj. Bombes pivoine moitié/moitié

coloris assortis argent

x2 x2 x2 **ORDRE N°18** P152884 1 poste / 25 proj. **Bombettes** ouverture pivoine

clignotante

**ORDRE N°19** P155183 1 poste / 5 proj. **Bombes** clignotantes blanches

**ORDRE N°20** P155184 1 poste / 5 proj. Bombes clignotantes blanches

ORDRE N°21 multicolores avec effets

sifflants

x2 x2 x2 **ORDRE N°22** 1 poste / 49 proj. multicolores

**ORDRE N°23** 1 poste / 25 proj. Comètes et coups de

x2 x2 x2 **ORDRE N°24 Bombes aux** coloris et effets coloris et effets coloris et effets variés

**ORDRE N°25** Bombes aux variés

x2 x3 ORDRE N°26 Bombes aux variés

**x2 ORDRE N°27** coloris et effets variés

**x2** x2 **ORDRE N°28** 1 poste / 5 proi. Bombes aux variés

**2 ORDRE N°29** Bombes aux coloris et effets coloris et effets variés



FEU FRENCH RIVIERA® Ref. P162512

FEU LA CROISETTE®

Ref. P162513

517 586 projectiles de calibre 20 à 100 mm

dont 50 bombes de 75 mm

et 10 bombes de 100 mm

projectiles de calibre 20 à 100 mm dont 65 bombes de 75 mm et 15 bombes de 100 mm

14

## tableaux

+ 1 annonce

+ 1 bouquet final de 172 projectiles

dont 20 bombes de 75 mm et 10 bombes de 100 mm

**16** 

## tableaux

+ 1 annonce

+ 1 bouquet final de 187 projectiles dont 30 bombes de 75 mm

et 15 bombes de 100 mm

C4T2 N1

Distance de sécurité : 100 mètres

- > MATÉRIEL DE TIR FOURNI PAR LE DÉPOSITAIRE LOCAL
- > FEUX PYRAPLUS : SERVICE SÉCURITÉ SPECTACLE

**ANNONCE** 

**TABLEAUX** 

### **ORDRE N°1** P154441

1 poste / 1 proi Bombe comète argent et marron d'air titane

**ORDRE N°2** P154441 1 poste / 1 proj.

d'air titane

Bombe comète argent et marron

**ORDRE N°3** P154441

1 poste / 1 proi Bombe comète argent et marron d'air titane

**ORDRE N°4** 

P152903 1 poste / 24 proj. Comètes bleu iaune et or

## **ORDRE N°5**

en alternance

P155906 1 poste / 10 proj. Pot à feu, comètes et bombettes scintillant argent + bleu, rose, vert



**ORDRE N°6** P155157 1 poste / 5 proi. Bombes jaunes effets variés



P152905 1 poste / 24 proi. Comètes vertes à changement boule de neige et clignotant orange



**ORDRE N°8** P155154 1 poste / 5 proi. Bombes vertes effets variés

P156401 1 poste / 19 proj. Comètes multicolores et bombettes



**ORDRE N°9** 

**ORDRE N°10** P155164 1 poste / 5 proi. Bombes pivoine + tronc coloris assortis



**ORDRE N°11** P156406 1 poste / 19 proi. Comètes bleues coco or et bleu



P155152 1 poste / 5 proj. **Bombes bleues** effets variés



**ORDRE N°13** blanches



P152915 1 poste / 49 proi. **Bombettes** 

**ORDRE N°14** P152917 1 poste / 49 proi. **Bombettes roses** 







**ORDRE N°16** P156437

1 poste / 49 proj. Palmes kamuro feuilles mortes coloris assortis

**ORDRE N°17** P155153 1 poste / 5 proj. **Bombes rouges** effets variés

**ORDRE N°18** P152884 1 poste / 25 proj. **Bombettes** ouverture pivoine argent clignotante

x2 x2

### **ORDRE N°19**

P155183 1 poste / 5 proj. **Bombes** clignotantes blanches



**ORDRE N°20** 1 poste / 19 proi. Bombettes multicolores avec effets sifflants



ORDRE N°22 1 poste / 49 proj. Comètes et coups **Etoiles** multicolores de tonnerre



**ORDRE N°23** Bombes aux coloris et effets variés

**ORDRE N°24** Bombes aux coloris et effets

variés

**ORDRE N°25** Bombes aux coloris et effets variés

x2

**ORDRE N°26** Bombes aux coloris et effets variés

x2 x2 **ORDRE N°27** Bombes aux coloris et effets

variés

**ORDRE N°28** Bombes aux coloris et effets variés



## LES OPTIONS / OPTEZ POUR L'ORIGINALITÉ

## **«Ola» Bleu Blanc Rouge**

Réf. P156282

C4T2 N1

## **Bombes pot à feu**

Réf. P156286

C4T2 N1

Référence	Poste	Proj.	Désignation	Calibre	Dist.
P151959	1	10	Comètes traçantes bleu en salve	30	35 m
P151957	1	10	Comètes traçantes argent en salve	30	35 m
P151958	1	10	Comètes traçantes rouge en salve	30	35 m

Référence	Poste	Proj.	Désignation	Calibre	Dist.
P156040	1	1	Bombe pot à feu vert	75	75 m
P156042	1	1	Bombe pot à feu bleu	75	75 m
P156043	1	1	Bombe pot à feu violet	75	75 m
P156045	1	1	Bombe pot à feu citron	75	75 m
P156046	1	1	Bombe pot à feu orange	75	75 m
P156047	1	1	Bombe pot à feu rose	75	75 m



## **Compacts assortis**

Réf. P156288

+ 18 ans

## **Compacts monochromes**

Réf. P156287

+ 18 ans

Référence	Poste	Proj.	Désignation	Calibre	Dist.
P155906	1	10	Pot à feu, comètes et bombettes scintillant argent + bleu, rose, vert en alternance	30	40 m
P155907	1	10	Pot à feu, comètes et bombettes crépitantes + bleu, rose, vert	30	40 m
P155908	1	10	Pot à feu traçant argent et rouge clignotant et bombettes kamuro et vert	30	40 m

Référence	Poste	Proj.	Désignation	Calibre	Dist.
P155266	1	24	Comètes et bombettes orange	30	40 m
P155289	1	12	Comètes à effet mosaïque violet	30	40 m
P155244	1	30	Comètes jaune	20	40 m

## **Bouquet 75 mm**

Réf. P156283 C4T2 N1

Référence	Poste	Proj.	Désignation	Calibre	Dist.
P155176	2	10	Bombes coloris et effets assortis réglées à 3 secondes	75	75 m
P155178	1	5	Bombes coloris et effets assortis réglées en salve	75	75 m

## **Bouquet 100 mm**

Réf. P156284 C4T2 N1

Référence	Poste	Proj.	Désignation	Calibre	Dist.
P155214	1	5	Bombes coloris et effets assortis réglées à 3 secondes	100	100 m
P155216	1	5	Bombes coloris et effets assortis réglées en salve	100	100 m



## **LES ACCESSOIRES**

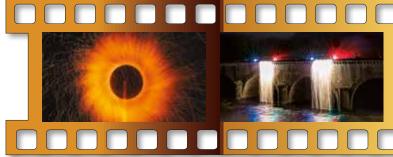
### Les artifices de scène

Référence	Descriptif	Distance de sécurité	Groupe	Durée	Hauteur	Poids mat. active	N° de certificat CE
P152768	Jet argent	14 m	T1 - Extérieur	1 sec.	9 m	3 g	1008-T1-69248190
P152769	Jet argent	8 m	T1 - Extérieur	5 sec.	5 m	14 g	1008-T1-69248191
P152770	Jet argent crépitant	5 m	T1 - Extérieur	30 sec.	3 m	57 g	1008-T1-69248192
P152771	Jet argent	5 m	T1 - Extérieur	30 sec.	3 m	53 g	1008-T1-69248192
P152776	Jet or	5 m	T1 - Extérieur	30 sec.	3 m	45 g	1008-T1-69248192
P152777	Jet or à changement argent	5 m	T1 - Extérieur	30 sec.	3 m	45 g	1008-T1-69248192
P152778	Jet argent	8 m	T1 - Extérieur	40 sec.	5 m	100 g	1008-T1-69248193
P152779	Jet or	8 m	T1 - Extérieur	40 sec.	5 m	109 g	1008-T1-69248194
P152780	Jet argent	8 m	T2	60 sec.	8 m	640 g	1008-T2-69248195
P152782	Flash de scène rouge clignotant	8 m	T1 - Extérieur	60 sec.	/	17 g	1008-T1-69248189
P152783	Flash de scène blanc clignotant	8 m	T1 - Extérieur	60 sec.	/	17 g	1008-T1-69248189
P152789	Flamme pyrotechnique rouge	5 m	T1 - Extérieur	60 sec.	0,5 m	160 g	1008-T1-69248196
P152790	Flamme pyrotechnique vert	5 m	T1 - Extérieur	60 sec.	0,5 m	160 g	1008-T1-69248196
P152791	Flamme pyrotechnique jaune	5 m	T1 - Extérieur	60 sec.	0,5 m	160 g	1008-T1-69248196
P152792	Flamme pyrotechnique bleue	5 m	T1 - Extérieur	60 sec.	0,5 m	160 g	1008-T1-69248196
P152793	Flamme pyrotechnique violette	5 m	T1 - Extérieur	60 sec.	0,5 m	160 g	1008-T1-69248196



### Les pièces sur mat

Référence	Descriptif	Distance de sécurité	Groupe	Durée	Hauteur	Poids mat. active	N° de certificat CE
P154239	Soleil Or	25 m	T2	20 sec.	/	0,085 g	1170-T2-02391
P154240	Soleil Argent centre rouge	25 m	T2	20 sec.	/	0,123 g	1170-T2-0 2391
P154241	Soleil Argent centre blanc	25 m	T2	20 sec.	/	0,123 g	1170-T2-02391
P154242	Soleil Argent centre bleu	25 m	T2	20 sec.	/	0,123 g	1170-T2-02391
P152796	Cascade 20 jets Argent - longueur 5 m	14 m	T1 - Extérieur	60 sec.	/	1200 g	1008-T1-69248197



## LES INCONTOURNABLES

### Les lanternes et ballons PYRA® FÊTES

٠.		
	Référence	Descriptif
	P104379	Lanterne cylindrique papier aux couleurs assorties, anse et support de bougie métalliques - diamètre 13 cm
	P104380	Lanterne cylindrique papier aux couleurs assorties, anse et support de bougie métalliques - diamètre 16 cm
	P104381	Ballon papier plissé aux couleurs assorties, anse et support de bougie métalliques - diamètre 22 cm
	P162135	Bougies pour lanternes ou ballons - La boite de 10 pièces
	P162136	Bâtons porte lanternes ou ballons - Sachet de 12 pièces
	P151467	Lanternes volantes coloris assortis
	P151468	Lanternes volantes blanches
	P155952	Ballons LED unis 5 couleurs - Sachet de 5 ballons

## **Les torches cire PYRA®**

Référence	Descriptif
P000603	Torches cire durée 45 min. Tarif unitaire. Colis indivisible de 50 pièces
P000604	Torches cire durée 90 min. Tarif unitaire. Colis indivisible de 50 pièces



LES SOLUTIONS MALLETTES DE FEU D'ARTIFICE

Ces mallettes sont des feux d'artifice complets avec une annonce, des tableaux et un bouquet final! Simples à mettre en place, elles se déclenchent avec une seule mèche d'allumage. Leurs compacts inter-connectés de qualité professionnelle assurent automatiquement le spectacle.

## LA GAMME SOIRÉE VIP

## P154134 - **SOIRÉE VIP 152 tirs**

Dim. 686 x 276 x 193 mm • 1 pièce par carton

CATÉGORIE **F2** 

DURÉE 90 HAUTEUR

JEUX D'EFFETS

CALIBRE

POIDS POUDRE



## P154136 - **SOIRÉE VIP 188 tirs**

Dim. 591 x 306 x 173 mm • 1 pièce par carton

CATÉGORIE

HAUTEUR

JEUX D'EFFETS 28

8

CALIBRE



## P154137 - **SOIRÉE VIP 396 tirs**

Dim. 701 x 571 x 178 mm • 1 pièce par carton

CATÉGORIE

DURÉE

HAUTEUR

JEUX D'EFFETS

CALIBRE



## P154832 - **SOIRÉE VIP 390 tirs**

Dim. 750 x 533 x 180 mm • 1 pièce par carton

CATÉGORIE

DURÉE

HAUTEUR

JEUX D'EFFETS **22** 

CALIBRE

POIDS POUDRE









P154833 - **SOIRÉE VIP 434 tirs** 

28

JEUX D'EFFETS CALIBRE

POIDS POUDRE





## **LA GAMME PYRAMATIC**

### P154133 - **PYRAMATIC 137 tirs**

Dim. 626 x 391 x 243 mm • 1 pièce par carton

CATEGORIE
F3
+ 18 ANS
+ IU ANO

CATÉGORIE

DURÉE

P154132 - **PYRAMATIC 152 tirs** Dim. 821 x 331 x 243 mm • 1 pièce par carton

DURÉE

HAUTEUR

HAUTEUR

JEUX D'EFFETS INTENSES

28

JEUX D'EFFETS

**CALIBRE** 

CALIBRE









I IIII NE RASIDEMONTER

## 26 SECONDES

## P154135 - **PYRAMATIC 183 tirs**

Dim. 676 x 416 x 243 mm • 1 pièce par carton

CATÉGORIE
F3
+ 18 ANS

DURÉE SECONDES HAUTEUR

JEUX D'EFFETS INTENSES

CALIBRE

POIDS POUDRE





## COMMENT **TIRER VOTRE FEU** D'ARTIFICE

Placez la mallette à 50 mètres minimum du public



Respectez le sens "Face au Public" pour bien voir l'effet éventail







Calez le feux d'artifice (avec des parpaings par exemple)



Retirez le couvre- mèche orange (si présent) de la mèche de départ.



Allumez la mèche de départ et reculez de 15 mètres minimum.



## RETROUVEZ-NOUS PARTOUT EN FRANCE



1 COLORS EVENTS PRODUCTION - MULLER Cynthia

Tél. 06 15 99 92 81 - 83660 CARNOULES

06 • 13 • 83

2 BAUMEL Frédéric

Tél. 06 13 52 11 80 - 71540 IGORNAY

58 • 89

3 CARBON Philippe

Tél. 06 84 02 97 63 - 30700 VALLABRIX

07 • 26 • 30 • 84

4 ARTS'I CONCEPT

**CHALENGEAS Renaud - Tél. 06 07 10 19 04** 

**GONZALES Gérald -** Tél. 06 75 04 46 39

33420 MOULON

33 • 40 • 47

5 CUNSOLO Frédéric

Tél. 06 72 37 62 61 - 69840 CHENAS

39 • 42 • 71 • 01 (Canton de Gex)

6 EURODROP

Tél. 01 48 92 34 34 / 06 09 15 81 42 - 94600 CHOISY-LE-ROI

02 • 14 • 22 • 29 • 35 • 44 • 49 • 50 • 51 • 53 • 59 • 60 • 61 • 62

72 • 76 • 77 • 78 • 80 • 91 • 92 • 93 • 94 • 95

7 CMC PROMOTION - GSTALDER Dominique

04 50 22 03 30 / 06 80 23 21 85 - 74350 ALLONZIER-LA-CAILLE

73 • 74

8 HECTOR Mathieu

Tél. 06 89 14 64 35 - 57800 BENING-LES-SAINT-AVOLD

08 • 54 • 55 • 57

9 LOR ARTIFICES

Tél. 06 88 36 58 15 - 57660 LELLING

57

10 EUROPYRO - GUYOT Renaud

Tél. 06 49 23 81 96 - 25230 VANDONCOURT

25 • 68 • 70 • 90

11 JOUBERT Cyril

Tél. 06 61 45 33 95 - 36330 ARTHON

18 • 36 • 37

12 LAURADOUX Jean-Christophe

Tél. 04 70 58 91 13 / 06 09 10 09 69 - 63310 SAINT-ANDRE-LE-COQ

03 • 15 • 19 • 23 • 43 • 63 • 87

13 MPS INTERNATIONAL - MELCHIORI François

Tél. 02 32 53 17 10 / 06 09 40 09 54 - 27440 ECOUIS

27 • 75

**14 K2M ARTIFICE** 

**MOYNIER Sandrine - Tél. 06 26 47 58 70** 

PARIS Cyrille - Tél. 06 71 75 33 52

05000 GAP

04 • 05

15 SODATEM - NICLOS Lionel

Tél. 04 67 55 80 20 / 06 11 65 22 21 - 34150 LA BOISSIERE

11 • 34 • 66

**16 PENCHE Marc** 

Tél. 06 20 73 63 99 - 82240 CAYRIECH

**MENEGHETTI Bruno** 

Tél. 06 79 18 08 39 - 82800 VAISSAC

82

17 PYRAGRIC INDUSTRIE

Tél. 04 78 88 05 50) 01390 ST JEAN DE THURIGNEUX

09 • 12 • 28 • 31 • 32 • 41 • 45 • 46 • 48 • 56 • 64 • 65 • 81

18 AKS LACHAISE Sylvain

Tél. 06 63 67 11 45 - 17310 SAINT-PIERRE-D'OLERON

16 • 17 • 24 • 79 • 85 • 86

19 PANNAUX Laurent

Tél. 06 78 86 95 93 - 39100 SAMPANS

10 • 21 • 52

20 SORNIN Marc

Tél. 06 09 88 37 78 - 69330 JONAGE

01 • 38 • 69

21 TRAPON Christian

Tél. 03 90 29 62 62 / 06 08 07 90 81 - 67000 STRASBOURG

67 • 88

Un service de professionnels passionnés



**50** salariés

20 agents



## 3500 FEUX PAR AN SUR TOUTE LA FRANCE

- 01 Divonne les Bains, Miribel, Poncin, Tenay, Saint Etienne du Bois, Ars sur Formans, Vonnas, Saint Jean de Niost, Virieu le Grand, Dortan, Amberieux en Dombes, Sault Brenaz, Cormaranche en Bugev, Bevnost, Pressiat, Revssouze
- Axo Plage, St Gobain, St Quentin
- Beaulon, St Pourçain sur Sioule, Bessay sur Allier, Franchesse, Saint Menoux, Laprune, Chevagnes, Le Mayet de Montagne, Ferrières sur Sichon, Château sur Allier, Cruzier le Neuf.
- 04 Oraison, La Bréole, Manosque, Gréoux les Bains, Barcelonnette. Volx
- Gap, Eygliers, Puy Saint Vincent, Risoul, Vallouise-Pelvoux
- Antibes, Antibes Festival Pyromusical, Isola 2000, Roquebrune Cap Martin, Menton, Grasse, Saint Etienne de Tinée, Beuil,
- 07 Ruoms, Saint Etienne de Fontbellon, Vesseaux, Saint Didier Sous Aubenas, Colombier le Vieux
- 11 Gruissan, Moux, Limoux, Salleles d'Aude, La Palme, Fontcouverte, Puicheric, Ginestas, Peyriac Minervois, Homps, Caunes Minervois.
- 13 Salon de Provence, Allauch, Lancon de Provence, Saint Victoret, Venelles, Pevpin
- 16 Angoulême, Taponnat-Fleurignac, Mansle, Villejésus, Saint Michel, Le Tatre, Chasseneuil sur Bonnieure
- La Cotinière, Saint Jean d'Angély, Marennes, Ronces les Bains, Les Portes en Ré. Saint Clément des Baleines, Saint Pierre d'Oléron, Saintes, Ars en Ré, Aigrefeuille d'Aunis
- 19 Camps St Mathurin
- Dole. Cheviany St Sauveur, Quetiany, Fontaine les Dijon. Beaune, Saint Appolinaire, Vonges
- Dinan, Lanvallay, Pleudhien sur Rance, Pléneuf Val André
- Montbéliard, Audincourt, Valdahon, Valentigney, Baume les Dames. Pavs de Clerval, Le Russey, Vieux Charmont, Mathay

- 26 Montélimar, Buis les Baronnies, Malataverne, Grignan, Mira-
- 27 Evreux, la Bonneville-sur-Iton, le Val d'Hazey-Aubevoye, Les Andelys, Gasny, Breuilpont, Ivry-la-Bataille, Ezy-sur-Eure, Pacy-sur-Eure, Tourny, Radepont, Venables, Serguigny, Cierrey, Perriers-sur-Andelle, Vandrimare, Bois-le-Roy, Grange de Bourgoult (Harquency), Saint Maclou, Connelles, Bacqueville, Droisv
- Douarnenez, Quimper, Roscoff, Morlaix, Saint Pol de Léon, Landerneau
- Libourne, Biganos, Rauzan, Branne
- Lattes, Balaruc les Bains, Perols, Mauguio, Lunel, Canet, Gignac, Le Cres, Teyran, Mèze, Palavas, Frontignan, Loupian, Saint Bauzille du Putois, Cessenon, Lespignan, Mireval, Laroque, Carnon, Saint Guilhem le désert, Ganges, Saint Jean de Vedas.
- Crévin, Sens de bretagne, Rennes
- Arthon, Coings, Chateauroux, Velles, Déols, Le Pêchereau, Clavières, Montchevrier, District de l'Indre, Comité des Fêtes de Le Poinconnet
- La Chapelle Blanche St Martin
- Sassenage, Saint Christophe sur Guiers, Entre 2 Guiers, Saint Quentin sur Isère, Heyrieux, Saint Just Chaleyssin, Villette de Vienne, Chasse sur Rhône, Pontcharra, Saint Clair du Rhône
- Ruffey sur Seille, Saint Aubin, Chassal
- Mont de Marsan, Biscarrosse
- Feurs, Savigneux, Saint Genest Malifaux
- Saint Paulien, Cayres, Vorey, Chamalières sur Loire, Sainte Eugénie de Villeneuve, Vissac Auteyrac, Beaulieu, Lamothe, Lempdes sur Allagnon, Javaugues, Saint Geneys Près Saint Paulien
- Guenrouet, Plesse, Saint Etienne de Montluc
- Gontaud de Nogaret

- Pouance, Montreuil Bellay, Rochefort sur Loire, Chacé
- Av en Champagne, Epernay, Vitry le François
- 57 Havange, Vantoux, Havange, Folschviller, Lixing les St Avold
- Larochemillav, Varennes Vauzelles, Alligny en Moryan, Planchez, Brèves, Corbigny, Montsauche les Settons, Tazilly, Millay Loon Plage, Gravelines, Avesnes Sur Helpe
- Senlis, Meru, Resson Sur Matz, Lassigny
- Rânes, Carouges, Argentan, Alençon, Mortagne au Perche Berck sur Mer, Calais, Neufchatel Hardelot, Le Touquet 61
- Clermont Ferrand, Beaumont, Ceyrat, Celles sur Durolle, Combronde, Briffons, Murat le Quaire, Le Manoir d'Alice, Remontée Mécanique Mont d'Or, Park Forain Ernest Cristal, Brassac les Mines, Sainte Florine, Job, Les Nuits Ardentes, Saint Georges de Mons, Les Ancizes Comps, Escoutoux
- Elne, Maureillas, Pollestres, Formiguères, Les Angles, Sorède, Villeneuve de la Raho, Cabestany, Ponteilla, Toulouges, Le Soler, Port Vendres.
- 67 Reichstett, Schweighouse sur Moder, Strasbourg, Soultz sous Forêts. Seltz. Truchtersheim. Gambsheim. Mommenheim. Bouxwiller, Bernardswiller
- 69 Saint Laurent de Mûre. Caluire et Cuire. Fontaines sur Saône. Collonges au Mont d'Or, Dardilly, Jonage, Irigny, Gleizé, Vaugneray, Pierre Bénite, Pusignan, Lamures sur Azergues, Poules les Echarmeaux
- 70 Vesoul (CAV), Héricourt, Champagney-Ronchamp, Saint Sauveur, Dampierre sur Salon, Villersexel, Frotey les Lure, Plancher Bas, Melisey, Plancher les Mines
- 71 Chalon sur Saône, Montceau les Mines, Macon, Crèche sur
- Aix les Bains, Val d'Isère, Les Arcs 1600 et 1800, Bourg Saint Maurice, Brides les Bains, Moutiers, Aigueblanche, Tresserve, Montmélian. Grésy sur aix

- 74 Annemasse, Grand Bornand, La Clusaz, Evian: Le Fabuleux village des Flottins, Sallanches, Chamonix, Les Houches, Marignier, Thyez, Epagny, Cruseilles, Viuz en Sallaz, Saint Gervais, Contamines Montjoie, Carroz d'Araches, La Clusaz, Grand Bornand, Morillon
- Coulommiers, Avon, Bussy St Georges, Fontainebleau Chambourcy, Plaisir, Elancourt, Saint Germain en Laye
- Mauze sur le Mignon, Secondigné Sur Belle, Périgné, Saint Maixent l'Ecole, Thorigny
- Cayeux sur Mer, Le Crotoy, Fort Mahon, Roye
- Touffailles, Auvillar, Puycornet, Villemade, Caylus, Monclar de Quercy, Septfonds, Beaupuy, Nègrepelisse. Sainte Maxime, Cavalaire, Fayence, Ollioules, Barjols, La Crau,
- Callas, Barjols, Montferrat, Gassin, Le Pradet, Figannières, Claviers, Montfort sur Argens, Carnoules
- Vaison la Romaine, Vacqueyras, Pernes les fontaines
- Saint Benoît, Civaux, Sanxav, Saint Secondin, l'Isle Jourdain. Saint Sauvant
- Eymoutiers, Bussière Poitevine, Le Dorat, St Martin Terressus
- 88 Fresse sur Moselle
- Festigny, Lucy sur Yonne
- Delle, Argiesans, Montreux Château, Giromagny, Rougegoutte
- 91 Bures sur Yvette, Mennecy, Savigny sur Orge, Bièvres, Corbeil Essonne
- Chatenay Malabry, Le Plessis Robinson, Rueil Malmaison
- Romainville, Bondy, Drancy, Seyran
- Fontenay sous Bois, L'Hay les Roses, Villejuif, Villeneuve Saint Georges
- Marines, Saint Gratien, Auvers sur Oise, Beauchamps







#### RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément à l'article L.624.16 du Code du Commerce, le transfert de propriété de toutes marchandises vendues par la Société est suspendu jusqu'au réglement intégral de leur prix de vente.

Toutefois, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction et des dommages qu'elles pourraient causer, dès la livraison des marchandises. Il supportera les charges des assurances.

LE CLIENT DÉCLARÈ AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES TERMES ET CONDITIONS IMPRIMÉS SUR CE DOCUMENT.

#### PRIX

Du fait de l'instabilité des coûts entrant dans la composition de nos prix de vente (frêt maritime, transport de matières dangereuses, cours des devises, coûts de main d'oeuvre, stockage...), nos prix de vente peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Ils ne sont définitifs qu'après validation par nos confirmations de commandes qui font foi des tarris en vigueur. Ces prix s'entendent, suivant la législation en vigueur, hors taxes ou toutes taxes comprises – emballages en sus / départ usine – sauf indications particulières. Les prix, les délais de livraison et en général toutes autres indications qui peuvent être formulées par nos représentants au moment de la prise de commande, ne seront valables que s'ils ont été régulièrement confirmés par nous et par écrit.

#### EXPÉDITION

Sans instructions spéciales de la part de nos clients, nous agirons au mieux de leurs intérêts. Le choix, par nous, des transporteurs ou des Compagnies Maritimes ainsi que les instructions que nous pourrons leur donner sont, d'un commun accord, considérés comme émanant du destinataire. Ces faits ne pourront engager notre responsabilité ni faire échec au principe que les risques et périls restent à la charge du destinataire. Nous attirons l'attention des clients d'Outremer sur le fait que les envois d'articles protechniques ne peuvent être acheminés que par connaissement maritime. Les envois par poste ou par colis postaux sont interdits conformément à la réglementation postale en vigueur.

Nous n'acceptons aucune commande inférieure à 2.500 € H.T. (deux mille cing cents euros H.T.).

Le franco de port est fixé à 2.500 € H.T. (deux mille cinq cents euros H.T.).

Nous rappelons instamment de ne pas omettre lors de la réception des marchandises, avant de donner décharge au transporteur, de vérifier le nombre et le contenu des colis. En cas de manquement ou d'avaries, faire touter réserves par lettre recommandée dans les 24 heures suivant la livraison. Aucune réclamation ne pourra donner lieu à dédommagement en l'absence de réserves claires et dûment notifiées sur le récépissé de transport.

Nos palettes sont scotchées avec une bande de garantie "PYRAGRIC INDUSTRIE". Si vous recevez des palettes sans cette bande de garantie ou avec une bande de garantie cassée, vous devez émettre des réserves sur le bordereau de transport et les confirmer.

Les poids reconnus au départ par les Compagnies maritimes sont seuls valables. Lorsque nous acceptons de faire un prix franco destination, il est bien entendu que celui-ci n'est qu'un prix de départ de tous les frais de transport et que ce prix peut être modifié en hausse ou en baisse si la partie concernant le transport venait à être modifiée en hausse ou en baisse.

En cas d'absence lors de la livraison ou de refus non motivé, des frais de seconde présentation pourront vous être facturés.

#### DÉLAI DE LIVRAISON

Nos confirmations de commande font apparaître la date d'expédition demandée par le client sur leur bon de commande. En l'absence de date précise mentionnée par le client, l'expédition se fera dans la mesure du possible dans la foulée de la réception de commande.

En raison de la complexité du transport des matières dangereuses, les dates d'expédition et délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts que si le principe en a été accepté par nous, au préalable et par écrit et que si le demandeur prouve qu'il y a eu préjudice réel.

Les grèves, épidémies, interruptions de transport, incendies et tous les autres cas de force majeure justifient une prolongation du délai de livraison fixé.

La livraison et l'acceptation des marchandises commandées restent obligatoires pour le fournisseur et l'acheteur dans les limites du délai raisonnable.

Les cas de guerre, émeutes ou autres troubles susceptibles d'apporter de sérieuses entraves à nos fabrications, nous autorisent à annuler tout ou partie des commandes en note. L'acheteur, de son côté, pourra annuler tout ou partie de ses commandes, sauf les commandes fabriquées, en cours de fabrication ou celles faisant route à l'adresse du destinataire.

#### ENTREPOSAGE ET CONSERVATION DES ARTIFICES

Le stockage impose tout d'abord de se conformer à la réglementation officielle en observant toutes les mesures de sécurité appropriées.

#### Précisons notamment que :

- les artifices doivent être stockés dans 2 bâtiments séparés : dans l'un, les artifices DÉTONANT AU CHOC OUAU FROTTEMENT tels que PETARD PAPILLOTE, FICELLE DÉTONANTE. CLAC' DOIGT®. BOUTEILLE POPPERS®. etc.. dans l'autre, tous les articles s'allumant avec une allumette. Les artifices doivent rester enfermés dans leurs emballages d'origine et être suffisamment éloignés de toute source de chaleur et d'étincelles (appareils de chauffage, moteurs, conducteurs électriques etc), les locaux dans lesquels ils se trouvent ne doivent contenir aucune matière facilement inflammable tels que paille, papier, pétrole, essence, bois, coton, graisse, etc. et les caisses ou cartons doivent en outre être placés de façon à pouvoir être rapidement extraits en cas d'incendie. Il convient également que ces artifices ne subissent pas de manipulations brutales et qu'ils ne soient pas exposés à l'humidité directe ou ambiante.

Nous refusons toute réclamation relative à des produits pyrotechniques stockés dans des conditions hygrométriques anormales (supérieures à 50 °C, excès d'humidité, etc.) ou depuis plus de 3 mois dans les locaux dont notre client ne peut aarantir les conditions de stockaoe.

IMPORTANT. Les artifices que nous vendons portent une étiquette très apparente, indiquant leur mode d'emploi ou notice d'emploi et les précautions à prendre pour leur tir. Suivant leur nature, nous recommandons tout particulièrement à nos clients d'attirer l'attention des acheteurs sur ces instructions. En cas de doute sur leur utilisation, nous consulter.

#### ASSURANCES DES MARCHANDISES

Les marchandises confiées à des transporteurs pour nos livraisons sont assurées à concurrence de 610.000 € par transport assorti d'une franchise de 550 €. Les clauses qui nous sont appliquées par notre compagnie d'assurance s'entendront implicitement acceptées par nos clients qui, sur leur demande, recevront une copie de notre Police d'Assurance

#### RÉCLAMATION

Toute réclamation sur la nature, la qualité et la composition de nos envois qui ne nous parviendrait pas dans les trois jours suivant la livraison – ou le tir, s'il s'agit d'un feu d'artifice – sera considérée comme nulle et non avenue. Dans le cas où les articles, fournis par PYRAGRIC Industrie, seraient après examen contradictoire reconnus par PYRAGRIC Industrie défectueux pour vice de fabrication, PYRAGRIC Industrie ne serait tenue qu'au simple remplacement de ces articles et ceci à l'exclusion de toute responsabilité ou indemnité à quelque titre que ce soit. La présentation, la durée, la hauteur, l'effet et le conditionnement des articles ainsi que la composition des sachets, boîtes d'artifices et autres... figurant dans notre catalogue sont donnés à titre indicatif. PYRAGRIC Industrie se réserve le droit de les modifier ou de les supprimer à tout moment.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison.

Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que sur leur conformité à la commande.

#### ANNULATION DE COMMANDES - REPORT DE TIR

Aucune commande ne pourra être annulée sans accord préalable de notre part. Cette annulation ne pourra jamais s'appliquer à des articles en instance d'expédition ou en cours de fabrication qui seront toujours facturés à l'acheteur. En cas d'annulation de commande avant la date du tir, une indemnité de résiliation de 50 % sera exidée.

En cas d' annulation le jour du tir pour des raisons de mauvaises conditions météorologiques ou autres, tous les frais engagés seront facturés au coût réel avec une indemnité de 50% du montant pyrotechnique (cette indemnité est réduite à 20% en cas de report du feu à une date ultérieure dans l'année civile). Aucune reprise de marchandises ne pourra être effectuée sans notre accord préalable et tout retour effectué d'office sera refusé à l'arrivée.

#### PAIEMENTS

Les paiements doivent être effectués dans le mois suivant la réception de nos factures pour les Mairies, Préfectures, Comités des Fêtes, Syndicats d'Initiative. Pour tous nos autres clients, le règlement et soit en contre-remboursement, soit par traites domicillées, sur références bancaires, à 45 jours fin de mois, soit comptant, règlement sous huit jours avec 1 % d'escompte.

Sous réserve de tous moyens de droit concernant les sommes qui nous sont dues, tout retard de paiement comporte de plein droit sans mise en demeure : 1) le paiement d'intérêts calculés à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal et cela à dater du premier jour de retard

#### 2) la suppression de l'escompte

Le défaut de paiement à son échéance d'une seule facture par un acheteur, rend exigible, 8 jours après une lettre recommandée demeurée sans effet, les échéances plus éloignées et cela sans déduction des intérêts. En cas de vente, de nantissement ou d'apport en Société du fonds de commerce ou du matériel par les acheteurs, les sommes restant dues deviennent immédiatement exigibles quelles que soient les conditions antérieurement acceptées.

Noseffets ne sont pas une dérogation au lieu de paiement qui est 69140 RILLIEUX-LA-PAPE. Les sommes impayées feront l'objet d'une clause pénale de 15 %. Le montant de cette pénalité est exigible à partir de la mise en demeure.

#### ASSURANCES - LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de notre Société est contractuellement limitée à :

 10.000.000 € (Dix millions euros) par sinistre et par année d'assurance tous dommages confondus.

#### Dont

- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs 10.000.000 €
- Dommages Immatériels NON consécutifs. 1.500.000 €
- Frais de dépose et repose 300.000 €
- Frais de Retrait 300.000 €
- Etendue géographique : MONDE ENTIER excepté USA/CANADA

Ces limitations s'appliquent lorsque le tir de l'artifice ou du feu d'artifice est effectué par nos soins. Si ces garanties vous paraissent insuffisantes, il vous appartient de les faire compléter par votre assureur personnel.

Lorsque le tir de l'artifice ou du feu d'artifice n'est pas effectué par nos soins, notre garantie est limitée aux conséquences d'une malfaçon, d'une erreur ou d'une faute quelconque dans la fabrication de nos artifices, avec les mêmes plafonds que ci avant.

Dans l'éventualité où vous jugeriez ces garanties insuffisantes, vous voudrez bien les faire compléter par vos assureurs personnels.

En tout état de cause, les conséquences financières de notre responsabilité sont expressément limitées aux montants précités.

Notre responsabilité civile ne saurait être à priori engagée lorsque :

1) les tirs n'auront pas été effectués par nos propres artificiers

2) les tireurs du client n'auront pas tenu compte des effets imprévisibles de composition pyrotechnique et notamment les distances de sécurité ou auront méconnu les modes ou notices d'emploi accompagnant nos livraisons

3) nous attirons l'attention de l'utilisateur sur le fait que l'article dénommé "CORRIDA PYROTECHNIQUE" présente des particularités spécifiques quant à son utilisation du fait même de ses natures et conceptions. Notre Société ne saurait être tenue responsable de tout dommage consécutif à une mauvaise utilisation de cet article et l'utilisateur de cet article supportera l'entière responsabilité de tout éventuel d'ummage causé aux tiers et aux autres personnes. A cet effet, nous conseillons à notre clientèle de souscrire toute assurance nécessaire.

#### ASSURANCES DES ARTIFICIERS

Les artificiers ou leurs aides doivent être déclarés à la Sécurité Sociale pour être pris en charge par cet organisme pour les risques d'accidents du travail. Nos artificiers sont ainsi garantis. Nous recommandons instamment à nos clients de faire le nécessaire en temps utile, pour que leur personnel soit bien couvert. Les aides mis à la disposition de nos propres artificiers ne sauraient être considérés comme faisant partie de notre propre personnel. Les prix figurant sur notre catalogue ne prévoient pas les prestations de tir ni les primes d'assurance en responsabilité civile attachées à l'ensemble des opérations de tir. Lorsque les feux d'artifice sont tirés par nos artificiers, les prestations de tir ainsi que les primes d'assurance sont facturées en sus.

Les artificiers mis à la disposition des organisateurs de spectacles sont placés sous la seule autorité et responsabilité de ces derniers.

Toutes décisions, tels que le choix du lieu de tir, le report, l'arrêt ou l'annulation du tir, ne sont prises que par les organisateurs de spectacles sous leur seule responsabilité.

#### TIR DES FEUX D'ARTIFICE

La mise en oeuvre doit être réalisée conformément au décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre et à l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n°2010-580. Le client informera par tous moyens à sa disposition: riverains, touristes, usagers du secteur à un titre quelconque de la tenue de l'événement ainsi que la date et l'heure prévue. Il prendra toutes les mesures pour sécuriser le périmètre de sécurité.

Notre responsabilité ne saurait être impliquée pour non exécution d'un tir qui nous aurait été commandé si le personnel délégué par nous était empêché de remplir sa mission par suite d'accident de trajet, de travail, ou toute autre circonstance indépendante de notre volonté.

Au cours des manipulations qui précèdent la mise en oeuvre ou durant les opérations de tir. l'utilisateur peut involontairement et même inconsciemment détériorer un article pyrotechnique ou porter atteinte à l'intégrité de celui-ci. Nous émettons toutes réserves sur notre mise en cause lorsque survient un incident de tir et qu'apparemment les distances de sécurité ont été respectées et les modes ou les notices d'emploi scrupuleusement suivis.

Conformément au décret n°2010-580 du 31 mai 2010, la mise en oeuvre des artifices du groupe F4/T2 ne peut être effectuée que par des personnes ayant le certificat de qualification nécessaire.

De plus, l'organisateur d'un spectacle pyrotechnique comportant des artifices du groupe F4/T2 ou dont le spectacle comporte plus de 35 kg de mattières explosives doit en faire la déclaration préalable au préfet et au maire 30 jours au moins avant la date de tir.

#### CHOIX DU LIEU DE TIR

Il est bien entendu que notre rôle se limite à la fourniture et éventuellement au tir du feud d'artifice. En aucun cas nous n'avons à apprécier le choix et l'emplacement de tir dont la responsabilité incombe à notre client. Nos conseils en la matière ne peuvent engager notre responsabilité en cas de sinistre. L'organisateur du feu d'artifice s'engage à maintenir le public et les spectateurs à une distance suffisante du lieu de tir pour évitre tout accident (Au minimum la distance de sécurité retenue sera toujours celle du produit nécessitant la distance de sécurité la plus importante).

N.B. Nos clients reconnaissent être en possession des conditions générales de vente et de tir de nos feux d'artifice. En tout état de cause, nous sommes à leur disposition pour les leur communiquer sur simple demande.

#### MESURES DE SÉCURITÉ

PRÉVOIR DES BARRIÈRES DE SÉCURITÉ ET UN SERVICE D'ORDRE EFFICACE pour tenir le public à une distance au moins égale à la plus grande des distances de sécurité de chacun des artifices prévus d'être tirés. Ce service de sécurité doit être impérativement présent des l'arrivée de nos artificiers sur le terrain et doit rester sur place pendant toutes les opérations de montage, de chargement et de tir, il ne devra quitter les lieux qu'après l'autorisation et le départ de nos artificiers. AUTRES PRÉAUTIONS : un gardiennage permanent du lieu de tir devra être assuré après le départ de nos artificiers jusqu'au lever du jour.

PRÉVOIR ÉGALEMENT UN SERVICE DE SÉCÚRITÉ ET DE SÉCOURS (SAPEURS-POMPIERS)AINSI QU'UNACCÈS DÉGAGÉ POUR LES VÉHICULES D'INTERVENTION ET DE SECOURS.

LE PÉRIMÈTRE DE TIR ET SES ABORDS doivent être libres de tout immeuble, dépôt, usine, installation foraine, présentant un risque d'incendie dans un rayon au moins égal à la distance de sécurité du produit nécessitant la distance de sécurité la plus importante.

L'UTILISATION DESTÉLÉPHONES MOBILES EST PROSCRITE SUR LE LIEU DETIR. Ils ne peuvent être utilisés qu'au-delà d'un périmètre de sécurité réglementaire. LE STATIONNEMENT DE TOUT VÉHICULE, BATEAU, TOUT ENGIN ET MATÉRIEL POUVANT ÉTRE DÉTÉRIORÉ, DOIT ÉTRE INTERDIT dans un rayon au moins égal à la distance de sécurité du produit nécessitant la distance de sécurité la plus importante du fait des retombées possibles d'étincelles. Nous recommandons également à nos clients de faire examiner les lieux de tir et leurs abords dès le lever du jour au cas où un engin pyrotechnique n'ayant pas ou n'ayant que partiellement fonctionné ait échappé de nuit, aux contrôles effectués par nos artificiers. Ces artifices doivent être remis en caisse et isolés dans un lieu de stockage adéquat. Les résidus de produits pyrotechniques ayant fonctionné normalement ne doivent pas être brûlés. L'accès du lieu de tir doit être strictement interdit au public jusqu'au lendemain du tir, afin que le personnel désigné à cet effet par le client ait eu la possibilité de procéder aux opérations de contrôle préçitées.

#### POUR METTRE À FEU UN ARTIFICE. IL EST INDISPENSABLE:

a) d'utiliser un casque muni d'une visière

- b) d'utiliser une protection des conduits auditifs
- c) de tenir impérativement les spectateurs, en fonction de l'importance du tir, à une distance telle qu'ils ne puissent pas être atteints par un artifice (Au minimum la distance de sécurité retenue sera toujours celle du produit nécessitant la distance de sécurité la olus importante).
- d) de prévoir pour le tireur, en ce qui concerne spécialement le tir des bombes marrons d'air (Pyrafoudre), un paravent (sacs de sable, fûts remplis de sable, etc...)

L'ALLUMAGE ÉLECTRIQUE EST OBLIGATOIRE POUR CHAQUE ARTIFICE DE DIVERTISSEMENT DU GROUPE F4/T2.

Respecter impérativement le mode d'emploi de chaque artifice.

#### CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

De mauvaises conditions météorologiques, notamment vent violent, doivent entraîner le report du tir ou l'arrêt du tir.

#### DROITS DE REPRODUCTION

PYRAGRIC INDUSTRIE est titulaire de tous les droits de reproduction et de représentation des feux d'artifice dont elle a assuré la création. Les photos, dessins, marques ou logos figurant dans nos catalogues ne peuvent être reproduits sans notre accord préalable exprès et par écrit conformément aux dispositions du Code de la Propriété Industrielle.

#### ŒUVRES MUSICALES

La déclaration à la SACEM ainsi que tous les droits éventuels d'exécution, de reproduction et de diffusion publique d'oeuvres musicales sont toujours et en tous les cas à la charge de nos clients.

### MATÉRIEL DE TIR

Le prix des mortiers individuels ou en batteries, ainsi que celui des rampes de lancement pour fusées et pièces volantes n'est pas compris dans le montant des feux d'artifice objet d'un devis. Sauf accord particulier ou instructions particulières préalables, ce matériel consigné (qui ne serait facturé qu'en cas de non retour ou de détérioration) doit être mis à l'abri par nos clients ou leur personnel et être réexpédié par eux à l'expéditeur dans les huit jours à dater du tir.

#### CONTESTATIONS

En cas de différend, le Tribunal de Commerce de LYON (Rhône) sera seul compétent et cela quels que soient la cause, la nature ou le lieu du litige et quelles que puissent être les conditions spéciales de vente. Les prix établis franco, nos traites ou l'acceptation par nous d'autres modes de paiement de quelque nature qu'ils soient n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Toute commande implique l'acceptation des présentes conditions.



### **PYRAGRIC INDUSTRIE**

639 Avenue de l'Hippodrome CS 50110 - 69141 RILLIEUX-LA-PAPE Cedex FRANCE

Tél.: +33 (0)4 78 88 05 50 Fax.: +33 (0)4 74 08 09 98 E-mail: feuxartifice@pyragric.fr

## www.pyragric.fr

S.A.S. au capital de 2 160 000 Euros R.C.S Lyon B 393 253 851 N° CEE FR 35 393 253 851 000 17

Membre du Syndicat des Fabricants d'Explosifs, de Pyrotechnie et d'Artifices (SFEPA).



Une marque du groupe **PYRAGRIC** 

